



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

Sélection de la commune accueillant le prochain « défi familles à biodiversité positive »

DATE DE LA CONVOCATION

9 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

9 juin 2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Souломès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical qu'en 2025, le Parc a animé la 2^e édition du « défi familles à biodiversité positive » sur la commune de Flaujac-Poujols. Cette action menée avec le soutien financier de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de l'Office français de la biodiversité,

consiste à accompagner une dizaine de familles à relever le pari de réduire l'impact de leur mode de vie sur le monde vivant. Avec l'aide de l'équipe du Parc-Géoparc, 8 familles de Flaujac-Poujols ont pu notamment réduire leur consommation d'énergie et leur production de déchets.

Aujourd'hui, le Parc lance la 3^{ème} édition du « défi familles à biodiversité positive », cette nouvelle édition se déroulera tout comme l'année précédente sur une seule commune.

Le 19 mai, le Parc a lancé un appel à participation aux communes de plus de 600 habitants.

Le rôle de la commune sera de :

- accompagner le Parc dans la recherche de 10 familles volontaires ;
- soutenir l'équipe du Parc pour l'animation du défi : mise à disposition de salle, accueil d'animation, ... ;
- relayer la communication : affichage, bulletin communal, réseaux sociaux ... ;
- faire le lien avec les écoles et établissements scolaires.

A l'issue de l'accompagnement des familles, l'équipe du Parc proposera à la commune une réflexion autour d'un projet pour mieux connaître et protéger sa biodiversité communale. Le Parc accompagnera et soutiendra la commune dans ce projet.

Les communes ont jusqu'au 15 juin pour envoyer leur dossier de candidature.

Trois communes ont candidaté à cet appel à participation. Il s'agit des communes d'Assier, de Cajarc et de Livernon.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la candidature de la commune de Cajarc et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers pour la mise en œuvre de cette décision.

**La Présidente
Catherine MARLAS**